

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

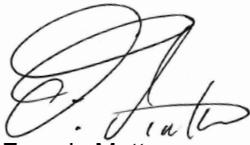
AVIS PUBLIC concernant une demande de dérogation mineure, le demandeur, M. Marc-Olivier Habel a déposé une demande pour la propriété située au 6501 rue de la Falaise, lots 3 592 527 dérogeant au règlement de zonage 389-2007, article 9.2, cette demande vise à corriger l'implantation de la thermopompe.

La population est avisée qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix qui se tiendra mardi le 8 juillet 2025, à 19h00 à l'Hôtel de Ville, au 6310 rue Principale, Sainte-Croix, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Correction de l'implantation de la thermopompe qui est localisée à 2,7 mètres de la ligne de lot au lieu de 3 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce vingtième jour du mois de juin en l'an deux mille vingt-cinq.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca, le vingtième jour de juin 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingtième jour du mois de juin en l'an deux mille vingt-cinq.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier